

# Université Saint-Louis Bruxelles

## Plan de suivi AEQES pour les filières ECGE/INGE

12/02/2015

### 1. Introduction

Le présent document décrit le plan de suivi proposé par les coordinateurs internes de l'évaluation AEQES des programmes de bachelier en Sciences Economiques et de Gestion (ECGE ci-après), et de bachelier en Ingénieur de Gestion (INGE ci-après) organisés par l'Université Saint-Louis–Bruxelles (USL-B ci-après). Il s'appuie sur trois sources principales largement convergentes: le rapport d'auto-évaluation rédigé en août 2013, le rapport final de synthèse des experts diffusé le 9 juillet 2014 et le rapport d'analyse transversale des cursus de Sciences Economiques et de Gestion diffusé par l'AEQES en novembre 2014 (en particulier les points pertinents pour les formations de premier cycle). La rédaction de ce plan de suivi est aussi orientée par l'entrée en application au 15 septembre 2014 du nouveau décret régissant l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce décret, dit "Paysage", refonde largement les structures de gouvernance de l'enseignement supérieur et modifie la conception même des cursus étudiants.

Ce plan de suivi a été élaboré en faisant l'hypothèse qu'il n'y aurait pas dans l'immédiat de changements institutionnels majeurs, autres que ceux qui découlent de l'implémentation du décret "Paysage".

Ces différents éléments placent au cœur de ce plan de suivi une réflexion sur les contenus des programmes de formation et sur les instruments et structures de gestion de ceux-ci. Réformes de programmes (tant sur le plan des contenus que des méthodes pédagogiques) et des structures de gouvernance de ceux-ci constituent donc deux axes prioritaires de ce plan. La réflexion quant aux actions concrètes à mener dans ces deux axes est guidée par l'objectif de la qualité de nos formations de premier cycle, en particulier la volonté de continuer à garantir à nos diplômés de bachelier un accès, dans les meilleures conditions, au plus large éventail de formations de masters dans les domaines de l'économie et de la gestion. Cette réflexion réclame par ailleurs une collecte et une gestion plus active d'informations, thème qui constitue le troisième axe prioritaire de ce plan de suivi. Pour l'essentiel, ce plan de suivi est donc très peu dépendant d'éléments externes à l'institution.

Dans la suite de ce document, nous détaillons chacun des 3 axes thématiques que nous venons d'énoncer. A la lumière des recommandations formulées dans le rapport des experts, nous identifions, pour chaque axe, une liste d'actions envisagées en suivi de l'évaluation (sans se limiter nécessairement au contenu littéral des recommandations). Un tableau synthétique qui résume cette liste d'actions est proposé ensuite.

### 2. Présentation des axes d'action du plan de suivi

#### 2.1 AXE 1: Réforme des programmes

Les différents rapports dont s'inspire ce plan de suivi mettent en évidence des pistes d'amélioration de la qualité de nos formations qui ont trait aux contenus et à la structure de

nos programmes (notamment certaines séquences d'apprentissage). Ils incitent aussi à proposer de nouveaux dispositifs pédagogiques, voire de nouvelles stratégies d'apprentissage.

Une réforme de programmes doit évidemment s'inscrire dans le cadre plus large des réformes qu'impose la mise en œuvre du décret paysage, notamment en ce qu'il remplace en partie la logique d'année d'études jusque là en vigueur par une logique de crédits capitalisables proposés sous la forme de Blocs Annuels Standardisés (BAS ci-après). Ceci a conduit à initier, au niveau de l'Université dans son ensemble, une réflexion radicale sur la conception des programmes de bacheliers, dorénavant centrée sur la notion d'Unités d'Enseignement (UE ci-après), conçues comme des ensembles d'Activités d'Apprentissage (AA ci-après), éventuellement dissociées (partiellement) d'une matière spécifique (ce en quoi les UE diffèrent fondamentalement des cours traditionnels). La réforme des programmes dans ce cadre doit par ailleurs s'opérer en utilisant les notions d'acquis d'apprentissage, d'UE et crédits de manière lisible pour et appropriable par les enseignants et les étudiants.

La réflexion sur ces réformes intègre en sus comme une contrainte la stabilité de la charge globale de travail du programme pour les étudiants.

## 2.1.1 Réforme des contenus

### 2.1.1.1 Mieux articuler les enseignements de Méthodes Quantitatives et d'Economie/Gestion

- 1) Concevoir la coordination entre les UE des domaines de l'économie et de la gestion et les UE de méthodes quantitatives à partir d'une liste des besoins méthodologiques en économie et gestion et d'objectifs d'apprentissage spécifiques au domaine des méthodes quantitatives.
- 2) Intégrer au sein des UE à portée économique ou de gestion des BAS1 et BAS2, des AA spécifiquement thématiques par les méthodes quantitatives. Procéder réciproquement au sein des UE portant sur les méthodes quantitatives.
- 3) Au sein du BAS1, créer une AA, voire une UE, consacrée à l'analyse de la place des données quantitatives dans les domaines de l'économie et de la gestion.
- 4) Repenser intégralement la séquence des UE dans le domaine de l'informatique.

### 2.1.1.2 Renforcer l'acquisition de compétences transversales et coopératives, en particulier dans le domaine de la gestion

- 1) Redéfinir intégralement la séquence des UE qui prennent actuellement la forme de séminaires en économie et gestion (c'est-à-dire des AA principalement organisées sous la forme de travail personnel ou en groupe, avec un encadrement rapproché).
  - a) Consacrer une UE en BAS1 prioritairement à l'acquisition de compétences de base relatives à la recherche, la manipulation et la présentation des données et grandeurs dans le domaine de l'économie et de la gestion.

- b) Consacrer une UE en BAS2 à l'acquisition de compétences de recherche de sources, d'exploitation de la littérature et de présentation d'analyse écrite et orale respectant les formes de la présentation scientifique, orale et écrite.
  - c) Consacrer une UE en BAS3 à l'analyse d'une question spécialisée dans le domaine de l'économie et de la gestion.
- 2) Explorer la possibilité d'organiser au Q2 du BAS3 une AA intégratrice, idéalement dans le domaine de la gestion. Cette AA devrait impliquer des intervenants des milieux professionnels.
  - 3) Renforcer la visibilité du domaine de la gestion, par exemple en regroupant un ensemble d'enseignements actuellement prestés par des intervenants extérieurs en une charge académique à temps plein, au cadre de l'Université.

#### 2.1.1.3 Renforcer la formation en langues des étudiants

L'Université dans son ensemble s'est engagée en septembre 2014 dans la mise en place d'un "Plan Langues", visant à renforcer l'apprentissage des langues étrangères dans le cadre de nos formations de bachelier. Dans le cadre d'une réforme des programmes ECGE/INGE, les actions envisagées dans le domaine des langues, et singulièrement du néerlandais, s'inscrivent évidemment dans ce cadre global.

- 1) Augmenter l'offre de cours de langues étrangères en ajoutant une seconde UE obligatoire dans le BAS3.
- 2) Garantir une meilleure coordination entre les niveaux d'enseignement des différentes UE par la production d'une grille d'acquis d'apprentissage globale, i.e. définie sur les trois BAS.
- 3) Etudier la possibilité (notamment financière) de différencier les activités d'apprentissage proposées en fonction du niveau des étudiants.
- 4) Elargir l'offre de cours en Néerlandais en développant les coopérations avec la HUB.
- 5) Renforcer l'originalité des programmes multilingues en élargissant l'offre de cours en anglais au sein de ces filières.

#### 2.1.1.4 Faire une plus large place aux approches interdisciplinaires

Envisager un séquençage différent des UE portant sur d'autres domaines des sciences humaines et sociales (logées aujourd'hui surtout en BAS1) de façon à susciter un apprentissage plus interdisciplinaire.

#### 2.1.2 Améliorer encore les pratiques pédagogiques

- 1) Systématiser l'utilisation de dispositifs pédagogiques impliquant les étudiants

- a) Développer les outils d'auto-évaluation mis à disposition des étudiants, principalement en ligne et les intégrer explicitement dans les AA.
  - b) Etudier la possibilité de mise en place de dispositifs pédagogiques novateurs, en rupture avec la dichotomie "cours magistral" / "travaux pratiques" majoritairement pratiquée à l'heure actuelle.
  - c) Elargir le spectre des ressources humaines mobilisées à des fins pédagogiques en développant des fonctions d'étudiants-tuteurs d'une part (en cours) et en explorant la possibilité, pour les AA liées aux méthodes quantitatives de recourir à des enseignants du secondaire ou des attachés de faculté.
- 2) Cibler ces dispositifs (pour partie au moins) sur les étudiants les plus faibles.

## **2.2 Axe 2: Structure de gouvernance des programmes**

Cet axe couvre à la fois l'évolution des structures de pilotage des programmes ECGE/INGE, la gestion de leur qualité et leur insertion dans le cadre facultaire. Il déborde le champ du plan de suivi AEQES pour ECGE/INGE et s'inscrit dans la perspective plus large d'un plan facultaire.

### 2.2.1 Gestion des ressources

- 1) Rendre l'affectation des ressources plus lisible sur base d'un cadastre des fonctions et activités assurées par l'ensemble des personnels académiques, scientifiques et administratifs de la Faculté.
- 2) Dans le cadre d'une réforme et/ou du suivi de programmes, mieux identifier les zones de contraintes et les zones d'autonomie sur la base d'un tableau de bord des interdépendances entre les différents programmes facultaires et inter-facultaires.
- 3) Améliorer la qualité des interactions entre les gestionnaires de la faculté et les services généraux (informatique, d'études statistiques) prestataires de service à destination des gestionnaires opérationnels des programmes facultaires.

### 2.2.2 Gestion de la qualité des programmes

- 1) Placer le pilotage des programmes dans la perspective d'une démarche qualité en mobilisant, au sein même de la mise en oeuvre des programmes et de leur évolution, des indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs
- 2) Réformer le dispositif de conseil de programme en axant son contenu sur la structure des programmes en tant que telle, en élargissant la collecte d'information auprès des étudiants via un questionnaire électronique et en diffusant systématiquement les conclusions à toutes les parties prenantes (en cours). Placer ce dispositif au coeur du processus de gouvernance des programmes.

- 3) Créer une fonction de “responsable de filière” pour piloter les programmes en lui associant une décharge de cours. Ce responsable de filière aurait en charge, au minimum, les missions d’évaluation et de coordination de programmes telles qu’évoquées à différents endroits de ce plan de suivi. Adapter les structures organiques de la Faculté si nécessaire.

### **2.3 Axe 3: Gestion plus active de l’information**

Par gestion active de l’information, nous entendons la systématisation de la collecte, du traitement et de la diffusion d’informations pertinentes pour les différentes parties prenantes aux programmes de formation, étudiants, enseignants et gestionnaires (facultaires ou de l’université). Une telle gestion apparaît essentielle à la mise en œuvre des actions décrites dans les axes 1 et 2.

2.3.1 Renforcer, par la construction et l’utilisation systématique d’indicateurs ad-hoc, les outils de pilotage des programmes à dispositions des autorités facultaires

- 1) En matière du suivi de la qualité de la formation:
  - a) Globaliser les informations issues des dispositifs d’évaluation de programmes par les étudiants (conseil de programme et évaluation individuelle des UE).
  - b) Systématiser la collecte et la diffusion de l’information relative à l’évaluation ex post de la qualité de notre formation grâce à la recherche d’un feed-back systématique tant de nos alumni que des institutions qui les accueillent pour leur master.
- 2) En matière de lutte contre l’échec:
  - a) Affiner le diagnostic relatif au taux d’échec élevé en documentant mieux le phénomène de l’échec:
    - Mieux distinguer l’échec et l’abandon en BAS1.
    - Automatiser le calcul de taux de réussite désagrégés par orientation, par groupes d’UE, en fonction des parcours antérieurs des étudiants, de leurs caractéristiques socio-économiques.
  - b) Etablir des mesures d’efficacité des dispositifs de remédiation et d’aide à la réussite (en cours)
- 3) En matière d’allocation des ressources
  - a) Etablir un cadastre des fonctions et activités assurées par l’ensemble des personnels académiques, scientifiques et administratifs de la faculté.
  - b) Etablir un tableau de bord des interdépendances entre les différents programmes offerts au sein de la faculté et par les autres facultés

2.3.2 Renforcer l'information à disposition des enseignants pour leur permettre de mieux juger de l'efficacité des dispositifs pédagogiques qu'ils choisissent, de l'adéquation entre la charge de travail qu'implique leur enseignement et le volume de crédits qui lui a été affecté,...

- 1) Renforcer l'efficacité des dispositifs d'évaluation individuelle des enseignements de manière à augmenter le taux de réponse à ces évaluations. Améliorer le retour, vers les enseignants, des informations issues de ces dispositifs d'évaluation des UE à destination des enseignants
- 2) Diffuser largement les conclusions des conseils de programme après avoir recadré ces derniers.

2.3.3 A destination des étudiants

- 1) A l'entrée à l'université, mieux informer les étudiants des exigences des programmes qu'ils envisagent de suivre
- 2) En cours de parcours, mieux informer les étudiants
  - a) Pour faciliter leur gestion des AA inscrites dans leur programme
    - i) Présenter et diffuser nos offres de programmes dans le cadre d'un référentiel de compétences détaillé où les acquis d'apprentissage sont explicités pour chaque AA de chaque UE.
    - ii) Améliorer la présentation des plans de cours du BAS1, en explicitant les prérequis issus de l'enseignement secondaire.
  - b) Pour inciter les étudiants à s'y impliquer davantage, mieux informer des dispositifs d'appui et de remédiation, en les contextualisant par rapport aux UE concernées et/ou liées et en diffusant l'information relative à leur efficacité (cfr. infra)
  - c) Mieux informer du suivi des remarques que les étudiants formulent dans le cadre des évaluations des enseignements et des programmes pour les inciter à s'impliquer davantage encore dans ces dispositifs.

Fait à Bruxelles le 12/02/2015

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bertrand Hamaide', written in a cursive style.

Professeur Bertrand Hamaide  
Vice-Recteur Enseignement

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Xavier Wauthy', written in a stylized, blocky cursive style.

Professeur Xavier Wauthy  
Doyen de la Faculté ESPO  
coordinateur AEQES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-François Fagnart', written in a cursive style.

Professeur Jean-François Fagnart  
coordinateur AEQES

## annexe 1: ENONCE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT EXPERTS

- R1. Diffuser une information précise sur le niveau d'exigence du programme et s'assurer que cette information est reçue, comprise et assimilée
- R2. Valoriser davantage les atouts liés à la petite taille de l'établissement, à la proximité étudiants-enseignants pour stimuler l'utilisation des divers dispositifs d'aide à la réussite mis en place.
- R3. Mieux apprécier l'efficacité des différents leviers d'aide à la réussite pour optimiser les ressources allouées et pour l'étendre, de manière appropriée, à la 2<sup>ème</sup> année
- R4. Développer l'*e-learning* et mettre en place des outils d'autoévaluation des étudiants notamment via la plateforme numérique et la systématisation d'examens blancs le plus tôt possible dans le quadrimestre Cette démarche pourrait s'inscrire dans un processus d'évaluation continue demandée par les étudiants
- R5. Envisager la création de groupes de niveau pour les cours de néerlandais, repenser ces enseignements (une heure par semaine ne semble pas suffire), mettre en place davantage de conférences en néerlandais et accroître le nombre de ressources documentaires dans cette langue au sein de la bibliothèque.
- R6. Rendre obligatoire un cours de mise à niveau de mathématiques en fonction de la réussite au passeport pour le bac
- R7. Étaler les cours de méthodes quantitatives sur une période plus longue et de mettre davantage le contenu de ces cours en relation avec les enseignements d'économie et de gestion
- R8. Faire une plus large place aux approches multidisciplinaires et processus d'apprentissage des compétences coopératives autour de travaux de groupe ou de travaux par projet
- R9. Accroître les interventions de représentants du milieu professionnel au sein de cours ou séminaires pour sensibiliser les étudiants à leur poursuite d'études et leur projet professionnel
- R10. Rendre les règles d'affectation des ressources humaines transparentes et claires pour les différents personnels
- R11. Compte tenu de la tension sur les ressources, réfléchir à la pertinence de privilégier le recrutement de spécialistes des techniques quantitatives relativement déconnectés des disciplines utilisatrices de ces outils et méthodes
- R12. Poursuivre les efforts récemment engagés pour rendre l'Université plus visible dans son environnement bruxellois
- R13. Améliorer l'administration des questionnaires d'évaluation des enseignements afin d'en augmenter le taux de retour
- R14. Donner plus de sens et de contenu à la démarche qualité par le développement d'indicateurs fiables et coconstruits avec les diverses parties prenantes, mettre en place un suivi plus formalisé tout en laissant plus d'autonomie décisionnelle au sein du programme (éventuellement par la mise en place d'un organe chargé de la coordination des programmes d'économie et gestion)

## annexe 2: tableau de synthèse

.....



-	Recommandation/Force	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation / Échéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
<b>AXE 1 : réforme des programmes</b>							
<b>1.1 Réforme des contenus</b>							
<b>1.1.1 Mieux articuler les enseignements de Méthodes Quantitatives et d'Economie/Gestion</b>	<p>R6. Rendre obligatoire un cours de mise à niveau de mathématiques en fonction de la réussite au passeport pour le bac</p> <p>R7. Étaler les cours de méthodes quantitatives sur une période plus longue et de mettre davantage le contenu de ces cours en relation avec les enseignements d'économie et de gestion</p>	<p>1) Concevoir la coordination entre les UE des domaines d'économie et de gestion et des UE de méthodes quantitatives à partir d'une liste des besoins méthodologiques en économie et gestion et d'objectifs d'apprentissage spécifiques au domaine des méthodes quantitatives</p> <p>2) Intégrer au sein des UE à portée économique ou de gestion des BAS1 et BAS2, des AA spécifiquement thématiques par les méthodes quantitatives. Procéder réciproquement au sein des UE portant sur les méthodes quantitatives</p> <p>3) Au sein du BAS1, créer une AA, voire une UE, consacrée à l'analyse de la place des données quantitatives dans les domaines de l'économie et de la gestion [cf volet séminaire]</p> <p>4) Repenser intégralement la séquence des UE dans le domaine de l'informatique</p>	<p>1 à 3): ***</p> <p>4): **</p>	Doyen et enseignants responsables	<p>Démarche en cours</p> <p>Adoption des réformes en avril 2016 au plus tard pour une mise en application lors de la rentrée 2016-2017</p>	<p>1) à 3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des difficultés des étudiants dans ces disciplines</li> <li>Amélioration de la qualité de leur apprentissage des étudiants dans ces disciplines.</li> </ul> <p>4) Amélioration de la séquence logique des ces enseignements.</p>	
<b>1.1.2 Renforcer l'acquisition de compétences transversales et coopératives, en particulier dans le domaine de la gestion</b>	<p>R8. Faire une plus large place aux approches multidisciplinaires et processus d'apprentissage des compétences coopératives autour de travaux de groupe ou de travaux par projet.</p> <p>R9. Accroître les interventions de représentants du milieu professionnel au sein de cours ou séminaires pour sensibiliser les étudiants à leur poursuite d'études et leur projet professionnel</p>	<p>1) Redéfinir intégralement la séquence des UE qui prennent actuellement la forme de séminaires en économie et gestion (c'est-à-dire des AA principalement organisées sous la forme de travail personnel ou en groupe, avec un encadrement rapproché).</p> <p>a) Consacrer une UE en BAS1 prioritairement à l'acquisition de compétences de base relatives à la recherche, la manipulation et la présentation des données et grandeurs dans le domaine de l'économie et de la gestion.</p> <p>b) Consacrer une UE en BAS2 à l'acquisition de compétences de recherche de sources, d'exploitation de la littérature et de présentation d'analyse écrite et orale respectant les formes de la présentation scientifique, orale et écrite.</p> <p>c) Consacrer une UE en BAS3 à l'analyse d'une question spécialisée dans le domaine de l'économie et de la gestion.</p> <p>2) Explorer la possibilité d'organiser au Q2 du BAS3 une AA intégratrice, idéalement dans le domaine de la</p>	**	Doyen Recteur	<p>1) et 2) Adoption des réformes pour le juin 2016 au plus tard pour une mise en application en 2016-2017</p> <p>3) prise de fonction en 2016</p>	<p>1) et 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des compétences transversales et coopératives des étudiants</li> <li>Renforcement de leur capacité d'apprentissage autonome</li> </ul> <p>3) Renforcer la visibilité du domaine de la gestion dans les programmes et dans l'institution</p>	

		gestion. Cette AA devrait impliquer des intervenants des milieux professionnels.  3) en regroupant un ensemble d'enseignements actuellement prestés par des intervenants extérieurs en une charge académique au cadre de l'Université.					
<b>1.1.3 Renforcer la formation en langues des étudiants</b>	R5. Envisager la création de groupes de niveau pour les cours de néerlandais, repenser ces enseignements (une heure par semaine ne semble pas suffire), mettre en place davantage de conférences en néerlandais et accroître le nombre de ressources documentaires dans cette langue au sein de la bibliothèque.	1) Augmenter l'offre cours de langues étrangères en ajoutant une seconde UE obligatoire dans le BAS3.  2) Garantir une meilleure coordination entre les niveaux d'enseignement des différentes UE par la production d'une grille d'acquis d'apprentissage globale, i.e. définie sur les trois BAS  3) Etudier la possibilité (notamment financière) de différencier les activités d'apprentissage proposées en fonction du niveau des étudiants  4) Elargir l'offre de cours en Néerlandais en développant les coopérations avec la HUB  5) Renforcer l'originalité des programmes multilingues en élargissant l'offre de cours en anglais au sein de ces filières.	1,2) *** 3,5) ** 4) *	Doyen Recteur Vice-Recteur Enseignement	1), 4) mise en oeuvre en septembre 2015  2),3) en cours, finalisation prévue pour septembre 2016  5) Idéalement septembre 2016	Améliorer le niveau des apprentissages dans le domaine des langues étrangères  Renforcer l'attractivité de nos programmes	
<b>1.1.4 Faire une plus large place aux approches multidisciplinaires</b>	R8. Faire une plus large place aux approches multidisciplinaires et processus d'apprentissage des compétences coopératives autour de travaux de groupe ou de travaux par projet	Envisager un séquençage différent des UE portant sur d'autres domaines des sciences humaines et sociales (logées aujourd'hui surtout en BAS1)	**	Doyen	Adoption des réformes pour juin 2016 au plus tard pour une mise en application lors de la rentrée 2016/17	Susciter un apprentissage plus interdisciplinaire	

<b>1.2 Améliorer encore les pratiques pédagogiques</b>						
	<p>R2. Valoriser davantage les atouts liés à la petite taille de l'établissement, à la proximité étudiants-enseignants pour stimuler l'utilisation des divers dispositifs d'aide à la réussite mis en place.</p> <p>R3. Mieux apprécier l'efficacité des différents leviers d'aide à la réussite pour optimiser les ressources allouées et pour l'étendre, de manière appropriée, à la 2ème année.</p> <p>R4. Développer l'e-learning et mettre en place des outils d'autoévaluation des étudiants notamment via la plateforme numérique et la systématisation d'examens blancs le plus tôt possible dans le quadrimestre Cette démarche pourrait s'inscrire dans un processus d'évaluation continue demandée par les étudiants.</p> <p>R11. Compte tenu de la tension sur les ressources, réfléchir à la pertinence de privilégier le recrutement de spécialistes des techniques quantitatives relativement déconnectés des disciplines utilisatrices de ces outils et méthodes</p>	<p>Systématiser l'utilisation de dispositifs pédagogiques impliquants et les cibler (pour partie au moins) sur les étudiants les plus faibles.</p> <p>a) Développer les outils d'auto-évaluation mis à disposition des étudiants, principalement en ligne et les intégrer explicitement dans les AA.</p> <p>b) Etudier la possibilité de mise en place de dispositifs pédagogiques novateurs, en rupture avec la dichotomie "cours magistral" / "travaux pratiques" majoritairement pratiquée à l'heure actuelle.</p> <p>c) Elargir le spectre des ressources humaines mobilisées à des fins pédagogiques en développant des fonctions d'étudiants-tuteurs d'une part (en cours) et en explorant la possibilité, pour les AA liées aux mathématiques de recourir à des enseignants du secondaire ou des attachés de faculté.</p>	<p>a)*** b) ** c) *</p>	<p>Doyen Recteur Académiques responsables des UE</p>	<p>a) mise en oeuvre à partir de 09/2015</p> <p>b) adoption des réformes pour avril 2016 au plus tard pour une mise en oeuvre lors de la rentrée 2016/2017</p> <p>c) partiellement en cours</p>	<p>Plus grande implication des étudiants dans les dispositifs d'apprentissages</p> <p>Diminution le taux d'échec, surtout en B1</p>

<b>AXE 2: Pilotage des programmes</b>						
<b>2.1 Gestion des ressources</b>	R10. Rendre les règles d'affectation des ressources humaines transparentes et claires pour les différents personnels R14. Donner plus de sens et de contenu à la démarche qualité par le développement d'indicateurs fiables et coconstruits avec les diverses parties prenantes, mettre en place un suivi plus formalisé tout en laissant plus d'autonomie décisionnelle au sein du programme (éventuellement par la mise en place d'un organe chargé de la coordination des programmes d'économie et gestion) [	1) Rendre l'affectation des ressources plus lisible sur base d'un cadastre des fonctions et activités assurées par l'ensemble des personnels académiques, scientifiques et administratifs de la Faculté.  2) Mieux identifier les zones de contraintes et les zones d'autonomie sur base d'un tableau de bord des interdépendances entre les différents programmes facultaires et inter-facultaires.  3) Améliorer la qualité des interactions entre les gestionnaires de la faculté et les services généraux (informatique, d'études statistiques) prestataires de service à destination des gestionnaires opérationnels des programmes facultaires.	1,2)*** 3) **	Doyen Vice-Recteur enseignement Recteur	-En cours d'élaboration - Implémentation à partir de 09/2015	Facilitation de l'élaboration des réformes de programmes et leur suivi  Renforcement autonomie de gestion des programmes  Clarification des critères d'arbitrage et de hiérarchisation en cas de conflits entre programmes
<b>2.2 Gestion de la qualité des programmes</b>	R13. Améliorer l'administration des questionnaires d'évaluation des enseignements afin d'en augmenter le taux de retour R14. Donner plus de sens et de contenu à la démarche qualité par le développement d'indicateurs fiables et coconstruits avec les diverses parties prenantes, mettre en place un suivi plus formalisé tout en laissant plus d'autonomie décisionnelle au sein du programme (éventuellement par la mise en place d'un organe chargé de la coordination des programmes d'économie et gestion)	1) Mobiliser, au sein même de la mise en oeuvre des programmes et de leur évolution, des indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs  2) Réformer le dispositif de conseil de programme en axant son contenu sur la structure des programmes en tant que telle, en élargissant la collecte d'information auprès des étudiants via un questionnaire électronique et en diffusant systématiquement les conclusions à toutes les parties prenantes  3) Créer une fonction de "responsable de programme" en lui associant une décharge de cours. Ce responsable de programme aurait en charge, au minimum, les missions d'évaluation et de coordination de programmes telles qu'évoquées à différents endroits de ce plan de suivi. Adapter les structures organiques de la Faculté si nécessaire.	2)*** 1)** 3)*	Doyen Responsable- qualité Recteur	2) en cours , implémentation en 06/2015  1, 3) implémentation en 09/2016 dans le cadre de la réforme globale des programmes de l'U Saint-Louis.	Suivi continu et pilotage des programmes dans la perspective d'une démarche qualité  Plus forte articulation entre le dispositif de conseil de programme et la gouvernance

<b>AXE 3: Gestion plus active de l'information</b>							
<b>3.1 Renforcer, par la construction et l'utilisation systématique d'indicateurs ad-hoc, les outils de pilotage des programmes à dispositions des autorités facultaires</b>	<p>R3. Mieux apprécier l'efficacité des différents leviers d'aide à la réussite</p> <p>R13. Améliorer l'administration des questionnaires d'évaluation des enseignements</p> <p>R14. Donner plus de sens et de contenu à la démarche qualité par le développement d'indicateurs fiables et coconstruits avec les diverses parties prenantes, mettre en place un suivi plus formalisé tout en laissant plus d'autonomie décisionnelle au sein du programme (éventuellement par la mise en place d'un organe chargé de la coordination des programmes d'économie et gestion)</p>	<p>1) En matière du suivi de la qualité de la formation:</p> <p>a) Globaliser les informations issues des dispositifs d'évaluation de programmes par les étudiants (conseil de programme et évaluation individuelle des UE).</p> <p>b) Systématiser la collecte et la diffusion de l'information relative à l'évaluation ex post de la qualité de notre formation grâce à la recherche d'un feed-back systématique tant de nos alumni que des institutions qui les accueillent pour leur master</p>	***	Equipe décanale, Responsable-qualité	<p>1a) en cours</p> <p>1b) 12/2015</p>	<p>Meilleur diagnostic des points forts et faibles de nos formations</p> <p>Meilleure adéquation de notre offre de formations aux attentes de nos 'clients' (étudiants et institutions d'accueil)</p>	<p>1 b) adhésion des nos alumni et des institutions qui les accueillent.</p>
		<p>2) En matière de lutte contre l'échec:</p> <p>a) Affiner le diagnostic relatif au taux d'échec élevé en documentant mieux le phénomène de l'échec</p> <p>o Mieux distinguer l'échec et l'abandon en BAS1</p> <p>o Automatiser le calcul de taux de réussite désagrégés par filières, par groupes d'UE, en fonction des parcours antérieurs des étudiants, de leurs caractéristiques socio-économiques,...</p> <p>b) Etablir des mesures d'efficacité des dispositifs de remédiation et d'aide à la réussite.</p>	***	Equipe décanale Vice-Recteur à l'enseignement Responsable pédagogique interfacultaire	A initier en septembre 2015	<p>Meilleur ciblage des dispositifs de lutte contre l'échec</p> <p>Meilleure allocation des ressources consacrées aux dispositifs d'aide à la réussite</p> <p>Diminution du taux d'échec</p>	
		<p>3) En matière d'allocation des ressources</p> <p>a) Etablir un cadastre des fonctions et activités assurées par l'ensemble des personnels académiques, scientifiques et administratifs de la Faculté</p> <p>b) Etablir un tableau de bord des interdépendances entre les différents programmes offerts au sein de la faculté et par les autres facultés</p>	**	Equipe décanale	a) et b): Décembre 2015	Faciliter la prise de décision en matière de gestion des ressources et des programmes	
<b>3.2 Renforcer l'information à disposition des enseignants</b>	<p>R2. Valoriser davantage les atouts liés à la petite taille de l'établissement, à la proximité étudiants-enseignants</p> <p>R13. Améliorer l'administration des questionnaires d'évaluation des enseignements</p> <p>R14. Donner plus de</p>	<p>1) Renforcer l'efficacité des dispositifs d'évaluation individuelle des enseignements de manière à augmenter le taux de réponse à ces évaluations. Améliorer le retour, vers les enseignants, des informations issues de ces dispositifs des UE à destination des enseignants .</p> <p>2) Diffuser largement les conclusions des conseils de programme après avoir recadré ces derniers</p>	***	Doyen	<p>1) Décembre 2015</p> <p>2) Juin 2015</p>	Meilleure adéquation de l'offre d'AA aux objectifs des UE	

	sens et de contenu à la démarche qualité par le développement d'indicateurs fiables et coconstruits avec les diverses parties prenantes, mettre en place un suivi plus formalisé tout en laissant plus d'autonomie décisionnelle au sein du programme (éventuellement par la mise en place d'un organe chargé de la coordination des programmes d'économie et gestion)					
<b>3.3 Améliorer l'information à destination des étudiants</b>	<p>R1. Diffuser une information précise sur le niveau d'exigence du programme et s'assurer que cette information est reçue, comprise et assimilée</p> <p>R3. Mieux apprécier l'efficacité des différents leviers d'aide à la réussite pour optimiser les ressources allouées et pour l'étendre, de manière appropriée, à la 2ème année</p>	<p>1) A l'entrée à l'université, mieux informer les étudiants des exigences des programmes qu'ils envisagent de suivre</p> <p>2) En cours de parcours, mieux informer les étudiants</p> <p>a) Pour faciliter leur gestion des AA inscrites dans leur programme</p> <p>i) Présenter et diffuser nos offres de programmes dans le cadre d'un référentiel de compétences détaillé où les acquis d'apprentissage sont explicités pour chaque AA de chaque UE.</p> <p>ii) Améliorer la présentation des plans de cours du BAS1, en explicitant les prérequis issus de l'enseignement secondaire</p> <p>b) Mieux informer des dispositifs d'appui et de remédiation, en les contextualisant par rapport aux UE concernées et/ou liées et en diffusant l'information relative à leur efficacité</p> <p>c) Mieux informer du suivi des remarques que les étudiants formulent dans le cadre des évaluations des enseignements et des programmes.</p>	<p>1) *</p> <p>2) ***</p>	Doyen SER/SAE	<p>1) 09/15</p> <p>2)</p> <p>a.i : échéance: 06/15 pour le programme actuel – 06/16 pour le programme réformé</p> <p>a.ii 06/15</p> <p>b. 09/15</p> <p>c. en cours</p>	<p>1) Limiter les échecs et abandons découlant d'erreurs d'orientation</p> <p>2a) Implication plus forte et plus précoce des étudiants dans leur parcours</p> <p>2b) Plus large implication des étudiants en difficultés dans les dispositifs d'aide et de remédiations</p> <p>2c) Meilleur taux de retour des évaluations individuelles des enseignements</p> <p>Plus forte implication des étudiants dans les dispositifs d'évaluation des programmes</p>